



RCS : TROYES

Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00643

Numéro SIREN : 808 659 437

Nom ou dénomination : INTERCOMEX INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2015 sous le numéro de dépôt 1626

14B643

Christian LEGRIS

Expert comptable

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Reims

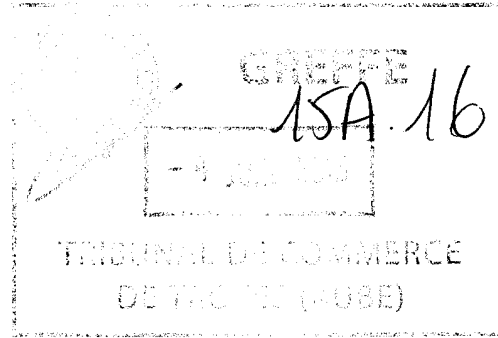
1 Sainte Jule

10000 TROYES

Tél. : 03.10.95.64.29

Mob. : 06.12.59.60.46

Courriel : ch.legris@gmail.com



INTERCOMEX INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée

2 bis rue Veuve Bénard Bodié

LA CHAPELLE SAINT LUC (Aube)

RCS B 808 659 437

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur l'apport de titres effectué par

Messieurs Eric THIERY, Jean-Alexandre
THIERY, Yohan LOTH, Bernard L'HERISSON
et Madame Valérie ROUSSEL

Christian LEGRIS
Expert comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Reims

1 Sainte Jule
10000 TROYES

Tél. : 03.10.95.64.29
Mob. : 06.12.59.60.46
Courriel : ch.legris@gmail.com

S.A.S. INTERCOMEX INVESTISSEMENTS

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Sur l'apport de titres effectué par
Messieurs Eric THIERY, Jean-Alexandre THIERY, Yohan
LOTH, Bernard L'HERISSON et Madame Valérie ROUSSEL

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique, Monsieur Eric THIERY, en date du 22 Avril 2015, concernant l'appréciation et l'évaluation de la valeur d'actions de la société INTERCOMEX, dont le siège social est situé 2 bis rue Veuve Bernard Bodié à LA CHAPELLE SAINT LUC (Aube), immatriculée au RCS de Troyes sous le n° 421 325 424, j'ai établi le présent rapport prévu par le Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé en date du 18 Mai 2015 par :

- Monsieur Eric THIERY,
- Madame Valérie ROUSSEL,
- Monsieur Jean-Alexandre THIERY,
- Monsieur Yohan LOTH,
- Monsieur Bernard L'HERISSON,

Ci-après désignés : Les apporteurs.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports devant être effectués par les apporteurs à la Société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, conformément aux articles L 225-147 du Code de Commerce, et 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; les normes requièrent la mise en œuvre des diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

I – EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE :

L'opération consiste en l'apport de 711 actions appartenant aux apporteurs, de la société INTERCOMEX, société anonyme au capital de 138 150 euros, à la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros (1 000 actions de 1 €), dont le siège social est situé 2 bis rue Veuve Bénard Bodié à LA CHAPELLE SAINT LUC (Aube), immatriculée au RCS de Troyes le 29 décembre 2014, sous le n° 808 659 437.

1.1 Objectif de l'opération

La société INTERCOMEX est une société holding qui détient des participations dans des sociétés d'expertise comptable, et dont l'activité est identique à celle d'INTERCOMEX INVESTISSEMENTS : expertise comptable et commissariat aux comptes.

Cet apport permet d'augmenter les capitaux propres d'INTERCOMEX INVESTISSEMENTS et donc sa surface financière.

1.2 Rémunération des apports

Cet apport est rémunéré par émission d'actions de la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, à titre d'augmentation de capital au profit des apporteurs.

1.3 Propriété et jouissance

La société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS ne sera propriétaire des titres apportés, qu'après la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation desdits apports par l'associé unique de la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS ,
- approbation de l'augmentation de capital de la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS correspondant à la rémunération desdits des apports.

1.4 Charges et conditions

Les apports effectués sont nets de tout passif. Il sont faits sous les garanties ordinaires et de droit. A compter de la date de réalisation définitive des apports, la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS sera subrogée envers la société INTERCOMEX dans tous les droits et obligations attachés aux actions apportées et notamment pourront se faire délivrer respectivement l'attestation d'inscription à leur nom à un compte tenu dans les registres de la société INTERCOMEX

3.4 La société CHAMPENOISE D'EXPERTISE COMPTABLE

Sur la base des comptes au 31/12/2014, la valeur de la clientèle est déterminée selon le chiffre d'affaires, valorisée au coefficient 0,80 ; il ressort ainsi à 593 K€. Déduction faite du fonds commercial, les capitaux propres réévalués s'élèvent à 596 000 €.

3.5 La société INTERCOMEX

Sur la base des comptes au 31/12/2014, la valeur de la clientèle est déterminée selon le chiffre d'affaires, corrigé de la sous-traitance ; celui-ci étant constitué essentiellement par l'activité de commissariat aux comptes, il est retenu la moyenne des chiffres d'affaires des 8 dernières années, soit 258 K€. La valorisation est estimée au coefficient 1 ; soit 250 K€ arrondis. Les capitaux propres réévalués de la clientèle s'élèvent à 1 035 000 €, avant réévaluation des participations. La valorisation de celles-ci s'élève à 880 K€, et déduction de leurs valeurs immobilisées, la plus-value latente ressort à 321 K€, à laquelle est déduit l'impôt société latent 13 K€.

La valorisation de la société INTERCOMEX s'élève à 1 343 000 €.

La valeur de l'action INTERCOMEX ressort à 1 458 € (1 343 000 €/921 actions) ; soit une valeur de 1 036 638 € pour 711 actions.

IV – REMUNERATION DE L'APPORT :

En rémunération de l'apport des 711 actions de la société INTERCOMEX, évalué globalement à la somme de 1 036 638 €, il est émis et attribué aux apporteurs 1 036 638 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune par la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, à titre d'augmentation de son capital.

Pour déterminer les conditions de cette rémunération, la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS a été valorisée pour son capital initial ; le premier exercice social sera clos le 30 juin 2015.

V – VERIFICATION EFFECTUEES :

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité de l'apport et de la valeur attribuée à cet apport. Je me suis assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur de l'apport n'était intervenu jusqu'à cette date.

Monsieur Eric THIERY, Président de la société INTERCOMEX, et apporteur, m'a certifié que les titres sont libres de tout gage ou nantissement.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports devant être effectués par les apporteurs à la Société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, conformément aux articles L 225-147 du Code de Commerce, et 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; les normes requièrent la mise en œuvre des diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

I – EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE :

L'opération consiste en l'apport de 711 actions appartenant aux apporteurs, de la société INTERCOMEX, société anonyme au capital de 138 150 euros, à la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros (1 000 actions de 1 €), dont le siège social est situé 2 bis rue Veuve Bénard Bodié à LA CHAPELLE SAINT LUC (Aube), immatriculée au RCS de Troyes le 29 décembre 2014, sous le n° 808 659 437.

1.1 Objectif de l'opération

La société INTERCOMEX est une société holding qui détient des participations dans des sociétés d'expertise comptable, et dont l'activité est identique à celle d'INTERCOMEX INVESTISSEMENTS : expertise comptable et commissariat aux comptes.

Cet apport permet d'augmenter les capitaux propres d'INTERCOMEX INVESTISSEMENTS et donc sa surface financière.

1.2 Rémunération des apports

Cet apport est rémunéré par émission d'actions de la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, à titre d'augmentation de capital au profit des apporteurs.

1.3 Propriété et jouissance

La société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS ne sera propriétaire des titres apportés, qu'après la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation desdits apports par l'associé unique de la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS ,
- approbation de l'augmentation de capital de la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS correspondant à la rémunération desdits des apports.

1.4 Charges et conditions

Les apports effectués sont nets de tout passif. Il sont faits sous les garanties ordinaires et de droit. A compter de la date de réalisation définitive des apports, la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS sera subrogée envers la société INTERCOMEX dans tous les droits et obligations attachés aux actions apportées et notamment pourront se faire délivrer respectivement l'attestation d'inscription à leur nom à un compte tenu dans les registres de la société INTERCOMEX

INVESTISSEMENTS. Elle assumera également, à compter du même jour, toutes les obligations liées à la propriété de ces actions de telle sorte que les apporteurs ne puissent être inquiétés, ni recherchés à ce sujet.

II – DESCRIPTION DE L'APPORT :

Les apporteurs apportent 711 actions de la société INTERCOMEX.

2.1 La société INTERCOMEX

Elle a été créée le 24 décembre 1998 sous forme de société à responsabilité limitée. Elle revêt aujourd'hui la forme de société anonyme, au capital de 138 150 euros, divisé en 921 actions de 150 € de valeur nominale chacune, de même catégorie.

Sa durée est de 60 ans.

Son objet est l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Son exercice social commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre.

Situation financière au 31 Décembre 2014 :

Les capitaux propres d' INTERCOMEX s'élèvent à 785 K€.

L'actif de la société est composé :

- d'immobilisations incorporelles et corporelles 1 K€, ;
- d'immobilisations financières pour 696 K€, représentant des participations, et créances rattachées dans les filiales :
 - Champenoise d'Expertise Comptable (99,8%)
 - PICC 92 (99,8%)
 - Expertise Comptable du Chaumontais (66.7%)
 - SCI ECC (99,8%)
- de créances : 180 K€
- de valeurs mobilières de placement : 40 K€
- de disponibilités et comptes de régularisation : 164 K€

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'élève à 545 K€, et le résultat net à 101 K€ après 9 K€ d'impôt société.

2.2 La société CHAMPENOISE D'EXPERTISE COMPTABLE

La société Champenoise d'Expertise Comptable , constituée à l'origine sous forme de société anonyme, est devenue une société par actions simplifiée ayant pour objet :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable ;

Elle a une durée de 60 ans à compter du 17 Juillet 1989.

Son capital s'élève à la somme de 160 000 €. Il est divisé en 3 716 actions de 43.05 €, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Troyes sous le numéro B 351 460 696.

Le siège social est à LA CHAPELLE SAINT LUC (Aube), 2 bis rue Veuve Bénard Bodié.

Son exercice social commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre.

Situation financière au 31 Décembre 2014 :

Les capitaux propres de la CHAMPENOISE D'EXPERTISE COMPTABLE s'élèvent à 303 K€.

L'actif de la société est composé :

- d'immobilisations incorporelles 300 K€, représentant le fonds de commercial ;
- d'immobilisations corporelles 10 K€,
- d'immobilisations financières pour 15 K€,
- de créances : 293 K€
- de valeurs mobilières de placement : 40 K€
- de disponibilités et comptes de régularisation : 131 K€

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'élève à 742 K€, et le résultat net à 65 K€ après 15 K€ d'impôt société.

2.3 La société PICC

La société PICC est une société à responsabilité limitée ayant pour objet :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable

Elle a une durée de 99 ans à compter du 27 Mars 1981.

Son capital s'élève à la somme de 9 147 €. Il est divisé en 600 parts de 15.24 €.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro B 321 293 037.

Le siège social est à Montreuil (Seine Saint Denis), 8 - 10 Rue Jean Jacques Rousseau.

Situation financière au 31 Décembre 2014 :

Les capitaux propres de la société PICC s'élèvent à 47 K€.

L'actif de la société est composé :

- d'immobilisations corporelles pour 10 K€, et financières pour 4 K€,
- de créances : 189 K€
- de valeurs mobilières de placement : 26 K€
- de disponibilités : 18 K€

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'élève à 245 K€, et le résultat net à 16 K€.

2.4 La société EXPERTISE COMPTABLE DU CHAUMONTAIS

La société EXPERTISE COMPTABLE DU CHAUMONTAIS (ECC) est une société par actions simplifiée ayant pour objet :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable

Elle a une durée de 99 ans à compter du 28 Avril 2010.

Son capital s'élève à la somme de 50 000 €. Il est divisé en 50 000 actions de 1 euro chacune.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chaumont sous le numéro B 522 022 151.

Le siège social est à Chaumont (Haute Marne), 25 – 27 Rue Félix Bablon.

Situation financière au 30 Septembre 2014 :

Les capitaux propres de la société ECC s'élèvent à 63 K€.

L'actif de la société est composé :

- d'immobilisations incorporelles 135 K€, représentant le fonds de commercial ;
- d'immobilisations corporelles 4 K€, et financières pour 2 K€,
- d'en cours de production : 6 K€,
- de créances : 191 K€
- de disponibilités et comptes de régularisation : 9 K€

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'élève à 203 K€, et le résultat net à 13 K€ après 1 K€ d'impôt société.

2.5 La société SCI ECC

La SCI ECC est une société civile immobilière ayant pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
- la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 4 Mars 2013.

Son capital s'élève à la somme de 1 000 €. Il est divisé en 1 000 parts de 1 euro, intégralement libérées.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Troyes sous le numéro B 791 552 219.

Le siège social est à LA CHAPELLE SAINT LUC (Aube), 2 bis rue Veuve Bénard Bodié.

Situation financière au 31 Décembre 2014 :

Les capitaux propres de la société SCI ECC s'élèvent à 2 K€.

L'actif de la société est composé :

- d'immobilisations corporelles 61 K€, représentant un bâtiment destiné à la location ;
- de créances et de disponibilités : 1 K€

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'élève à 10 K€, et le résultat net à 3 K€.

III – EVALUATION DE L'APPORT :

Les différentes sociétés du groupe ont été évaluées.

3.1 La société SCI ECC

Sur la base des comptes au 31/12/2014, la société constituée en 2013 ne dégage pas de plus ou moins-value latente, et les capitaux propres sont retenus pour leur montant de 1 000 €.

3.2 La société EXPERTISE COMPTABLE DU CHAUMONTAIS

Sur la base des comptes au 30/09/2014, la valeur de la clientèle est déterminée selon le chiffre d'affaires, corrigé de la sous-traitance ; il ressort ainsi à 168 K€. La valorisation est estimée au coefficient 0,80 ; soit 134 K€. Déduction faite du fonds commercial, les capitaux propres réévalués s'élèvent à 62 000 €.

3.3 La société PICC

Sur la base des comptes au 31/12/2014, la valeur de la clientèle est déterminée selon le chiffre d'affaires, valorisée au coefficient 0,80 ; il ressort ainsi à 195 K€. Les capitaux propres réévalués s'élèvent à 242 000 €.

3.4 La société CHAMPENOISE D'EXPERTISE COMPTABLE

Sur la base des comptes au 31/12/2014, la valeur de la clientèle est déterminée selon le chiffre d'affaires, valorisée au coefficient 0,80 ; il ressort ainsi à 593 K€. Déduction faite du fonds commercial, les capitaux propres réévalués s'élèvent à 596 000 €.

3.5 La société INTERCOMEX

Sur la base des comptes au 31/12/2014, la valeur de la clientèle est déterminée selon le chiffre d'affaires, corrigé de la sous-traitance ; celui-ci étant constitué essentiellement par l'activité de commissariat aux comptes, il est retenu la moyenne des chiffres d'affaires des 8 dernières années, soit 258 K€. La valorisation est estimée au coefficient 1 ; soit 250 K€ arrondis. Les capitaux propres réévalués de la clientèle s'élèvent à 1 035 000 €, avant réévaluation des participations. La valorisation de celles-ci s'élève à 880 K€, et déduction de leurs valeurs immobilisées, la plus-value latente ressort à 321 K€, à laquelle est déduit l'impôt société latent 13 K€.

La valorisation de la société INTERCOMEX s'élève à 1 343 000 €.

La valeur de l'action INTERCOMEX ressort à 1 458 € (1 343 000 €/921 actions) ; soit une valeur de 1 036 638 € pour 711 actions.

IV – REMUNERATION DE L'APPORT :

En rémunération de l'apport des 711 actions de la société INTERCOMEX, évalué globalement à la somme de 1 036 638 €, il est émis et attribué aux apporteurs 1 036 638 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune par la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS, à titre d'augmentation de son capital.

Pour déterminer les conditions de cette rémunération, la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS a été valorisée pour son capital initial ; le premier exercice social sera clos le 30 juin 2015.

V – VERIFICATION EFFECTUEES :

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité de l'apport et de la valeur attribuée à cet apport. Je me suis assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur de l'apport n'était intervenu jusqu'à cette date.

Monsieur Eric THIERY, Président de la société INTERCOMEX, et apporteur, m'a certifié que les titres sont libres de tout gage ou nantissement.

VI – CONCLUSION :

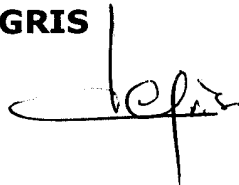
L'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société INTERCOMEX INVESTISSEMENTS.

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 1 036 638 €, n'est pas surévaluée.

Il n'y a pas d'avantages particuliers.

**FAIT A TROYES,
LE 29 MAI 2015**

**LE COMMISSAIRE AUX APPORTS
C. LEGRIS**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Legris', written over the printed name.